

Lumières

en Périgord

DECEMBRE 2015

N° 22

Semestriel d'Information du SDE 24

Transition énergétique :
Smart grid, Smart Périgord ...

SMART VILLAGE

Le SDE 24
Vous dit tout !



Les Titres

ÉDITO DU PRÉSIDENT :

« Notre force est l'anticipation »

SMART VILLAGE :

*Transition énergétique :
le SDE 24 vous dit tout !*

PAROLE D'ÉLU :

Précarité énergétique

Claudine FAURE

répond à nos questions

ÉNERGIES ET ÉCLAIRAGES

*Les nouveaux axes
stratégiques du SDE 24 !*

GROUPEMENT D'ACHATS :

*Des économies pour les
communes*

ENQUÊTE DE
SATISFACTION

Votre avis nous intéresse !

FÉLICITATIONS

Mr CHAUVET décoré!



O

t

i

D

E

La loi sur la transition énergétique a été votée le 17 août 2015.

La COP 21 se réunira à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Ainsi, le SDE 24, fort de votre engagement, s'est déjà investi dans l'action énergétique.

Notre force est l'anticipation, parce que nous sommes des élus imaginatifs et participatifs, au cœur d'une politique d'aménagement du territoire, mais qui offre aussi des services de proximité.

Votre grande implication dans les réunions de grands secteurs a démontré combien vous vous êtes appropriés les missions de votre collectivité. Soyez en remerciés.

Philippe DUCENE
Vice-Président FNCCR
Président du SDE 24



"Le service public de proximité"



SMART VILLAGE

Le Smart Grid, Smart City et maintenant Smart Village sont des termes que vous avez sûrement dû entendre quelques fois ces derniers mois grâce à l'arrivée prochaine des bornes de recharge pour véhicules électriques notamment ou dans le cadre de la transition énergétique. Concrètement, qu'est-ce que ça va changer pour nous et pourquoi le SDE 24 doit porter cette politique Smart Village?

Le smart grid est un terme qui désigne un réseau de distribution électrique intelligent, capable de s'adapter à la demande afin d'éviter les « blackouts » mais également de faire bénéficier les consommateurs des meilleurs services et des meilleurs tarifs. L'objectif est donc de mieux gérer nos réseaux d'énergie pour intégrer les énergies renouvelables actuelles et futures. Mieux gérer nos réseaux, cela signifie :

- Mieux contrôler les pics de demandes,
- Mieux gérer les matériels très consommateurs d'énergie lors des pics de demandes,
- Fournir des informations plus précises aux usagers et collectivités pour adapter leurs consommations en temps réel,
- S'adapter aux contraintes réglementaires d'aujourd'hui pour anticiper les contraintes de demain.

Mais le « Smart » ne doit pas se limiter à une gestion technique, le Smart doit répondre aux besoins du territoire. C'est pourquoi le SDE 24 est convaincu que notre politique de gestion énergétique passe également par une utilisation de notre patrimoine vers un usage « serviciel ».

Le « Smart Village » symbolise cette volonté du SDE 24 de mettre au service du territoire son patrimoine, sa technicité et son organisation politique. Comment faire ?

- Anticiper les besoins de demain sur un territoire rural et urbain,
- Faire participer les acteurs institutionnels et privés,
- S'engager vers une démarche viable ne dépendant pas des fonds européens avec son propre modèle économique.

Demain, à quels besoins pourrions-nous répondre grâce à nos réseaux intelligents ?

Mr le maire pourrait intervenir directement à partir de son Smartphone ou par télégestion sur son réseau d'éclairage pour diminuer sa puissance afin de réaliser des économies, modifier les tons de couleurs sur une place dans le cadre d'une manifestation, utiliser le réseau pour diffuser des messages d'information d'urgence dans le cadre d'une catastrophe naturelle.

Mr le maire pourrait également profiter de la mise en place de bornes mobiles de recharge pour Smartphone ou vélos électriques branchés directement sur le réseau d'éclairage public ou autonomes (système solaire ou arbre à vents).

Mr le maire pourrait aussi mettre à disposition de ses concitoyens, sous des luminaires identifiés, du Li-Fi, cousin du wifi mais à partir des éclairages LED donc moins énergivore.

Pour créer une dynamique territoriale autour de cette démarche innovante, le SDE 24 va fédérer au sein d'un conseil de l'innovation : l'ADEME, l'université de Bordeaux, OTEC, ALSTOM, la Grande Région... des partenaires privés et publics pour une démarche d'intérêt publique.

Vous l'aurez compris, cette démarche ne fait que débuter. Elle passe par le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour décembre 2015 et par des sites d'expérimentation dès 2016. Vous vous êtes déjà mobilisés pour participer à ce projet. St Léon sur Vézère, la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et la communauté de Communes du Pays Vernois sont retenus comme sites expérimentaux.



Photos page 1 et page 2 : source internet GS

Info réunion : retrouvez-nous aux prochains "Ateliers de l'énergie"

Programme de la journée animée par M. Roger NARBONI, artiste concepteur lumière :

14h30 - 16h30 « Ateliers de l'énergie » sur l'approche de la lumière dans nos milieux ruraux

Le jeudi 17 décembre 2015 de 14h30 à 16h30

À la salle polyvalente de Boulazac



Paroles d'élus sur : la précarité énergétique



Claudine FAURE,

Maire de Lacropte,

Vice-Présidente du SDE 24 en charge du secteur I4 Vergt-Villamblard, répond à nos questions.

1. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous présenter vos missions au sein du SDE 24 ? (missions Vice-Présidente classiques et missions d'élue référente sur la précarité énergétique)

Élue en 2014 Vice-présidente territoriale du secteur Vergt-Villamblard, je participe, sur mon secteur, aux arbitrages et à la planification des investissements en électrification rurale du SDE 24.

Nous avons également une action ciblée sur l'éradication des fils nus.

Membre du bureau syndical, je participe aux décisions prises par le comité syndical du SDE 24.

Le SDE 24 s'est par ailleurs engagé activement sur la question du traitement de la précarité énergétique en Dordogne et plus particulièrement sur la gestion des tarifs sociaux de l'énergie. A ce titre et, à la demande du Président DUCENE, je suis, depuis cette année, l'élue référente sur cette problématique.

2. Pourquoi le sujet de la précarité énergétique doit-il devenir un dossier prioritaire pour le SDE 24 ?

Maire de la commune de Lacropte et Présidente de la MSA Dordogne - Lot et Garonne, je suis confrontée, au quotidien, aux difficultés récurrentes des foyers sans ressources. Lorsque le Président DUCENE découvre que 50% des ayants droits du département ne bénéficient pas des tarifs sociaux, il a décidé de prendre à bras le corps ce sujet en décidant de mener des actions auprès des acteurs sociaux, des fournisseurs... pour faire diminuer le taux de non recours de cette aide. C'est notre rôle, celui des élus, de nous soucier du bien-être de nos administrés.

3. Pourriez-vous nous présenter plus en détail l'objectif de la convention sur la « précarité Énergétique » que le SDE 24 a présenté au comité syndical du 3 décembre 2015 ?

Dans le cadre de ses missions, le SDE 24 contrôle déjà la mise en œuvre des tarifs sociaux sur notre territoire auprès des différents fournisseurs du territoire (EDF...). Néanmoins, cette action reste éloignée du terrain et des administrés concernés. Nous allons donc proposer, au prochain comité syndical, de valider une convention entre le SDE 24 et les différentes intercommunalités. Cette convention doit permettre aux acteurs de terrain de bénéficier de l'expertise du SDE 24 sur le contrôle de la mise en œuvre de ces tarifs (Rapport bilan annuel à la maille intercommunale sur la gestion des tarifs sociaux).

Le SDE 24 s'engagera également à participer, à la demande des collectivités, à des actions de communication.

Claudine Faure

Les nouveaux axes stratégiques Énergie et Éclairage du SDE 24



Le SDE 24 porte un projet territorial de Développement durable, comportant deux volets «Énergie et Éclairage Public».

Le volet « Énergie » : depuis 2009 le service Énergies, développe des actions visant à inciter les collectivités à réaliser des économies d'énergies, à utiliser et/ou produire des énergies renouvelables et plus largement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre notamment les prestations type « Paquet Énergie ». Cette politique est aujourd'hui reconnue et promue par la nouvelle loi TECV. Les syndicats départementaux d'énergies sont définis comme structure compétente pour porter les politiques énergétiques pour le compte des communes et intercommunalités.

Ces actions doivent aujourd'hui être renforcées et structurées. C'est pourquoi, afin de devenir un partenaire incontournable de la Transition Énergétique, le SDE 24 revoit sa STRATÉGIE ÉNERGIE. Celle-ci s'appuie sur quatre objectifs :

1. **Être reconnu comme acteur institutionnel incontournable** de par une labellisation, sa présence au comité consultatif régional pour l'élaboration du SRADDET ou le conventionnement avec le Parc Naturel Régional Périgord Limousin par exemple.
2. **Renforcer son offre de proximité pour les communes**, soit directement, soit via les EPCI (études énergétiques, ateliers, politique d'incitation tarifaire, étude de création d'une plateforme de rénovation énergétique).

3. **Créer et animer un réseau d'acteurs locaux** dans le domaine de l'énergie afin de mutualiser les compétences et organiser la rencontre des acteurs publics et privés sur le territoire dans le domaine de l'énergie.

4. **Innover dans le domaine des énergies renouvelables** par le lancement d'études de faisabilité dans le domaine de l'hydroélectricité, une participation active à la démarche Smart Village ou l'étude avec d'autres syndicats de la création de structure productrice d'énergies.



Le volet « Éclairage Public » : dans ce cadre, le service éclairage public du SDE 24 a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements, maintenance et fonctionnement des installations d'éclairage public des 548 communes adhérentes. Cette gestion opérationnelle doit aujourd'hui être revue pour aborder l'éclairage, non pas comme une seule source lumineuse mais bien comme une source d'économie importante pour les communes ; de fait le SDE 24 intègre dans son organisation et ses objectifs ces actions dans le cadre de sa politique en faveur des économies d'énergie.

le SDE 24 revoit sa stratégie en matière d'éclairage public. Celle-ci s'appuie sur trois objectifs :

1. **Entretien le patrimoine public** dans un souci constant d'économie en revoyant son organisation interne, en lançant des programmes d'éradication des sources lumineuses polluantes ou en mettant à jour ses outils statistiques afin de pouvoir évaluer ses actions et l'efficacité de celles-ci par exemple.
2. **Conduire les projets neufs d'éclairage** en revoyant sa politique d'incitations financières au profit de la LED, en expérimentant de nouveaux systèmes économes en énergie comme la gradation, détection ou à travers la mise en place de la démarche Smart Village.
3. **Coordonner les actions et les acteurs** de par l'adhésion du SDE 24 à l'association française de l'éclairage, en créant et animant le réseau AFE au niveau départemental ou en améliorant la transversalité interne avec le service Énergies et la direction des opérations.



RÉSULTATS DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Fort de la réussite économique des deux premiers groupements de commandes pour l'achat de gaz naturel (GDF SUEZ et GAZ DE BORDEAUX titulaires), le SDE24 et les quatre autres syndicats d'énergies de la région aquitaine ont proposé à l'ensemble des acheteurs publics de la région, de se fédérer une nouvelle fois autour d'un groupement d'achat d'électricité.

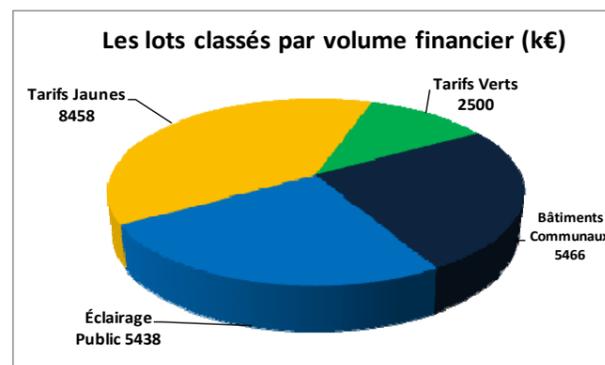
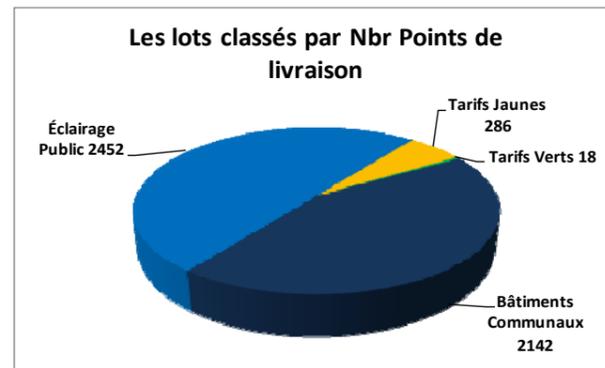
Trois Fournisseurs ont été retenus dans le cadre de cet appel d'offre :

- **ENGIE (GDF SUEZ) pour les tarifs bleus non résidentiels,**
- **DIRECT ÉNERGIE pour l'éclairage Public,**
- **EDF pour les anciens tarifs Jaunes et Verts.**

Le groupement fédère, au niveau régional les besoins de 1637 membres (communes, Interco, Lycées...), pour un montant estimé à 75 millions d'euros par an (650 GWh et 21 225 points de livraison).

Au regard des actuels tarifs réglementés de vente, les prix obtenus par le SDE24 font apparaître des gains de l'ordre de 10% TTC en Dordogne représentant une économie annuelle supérieure à 900 000 euros.

Guides
des groupements
d'achats de com-
mandes d'électrici-
té et de gaz
disponible sur
www.sde24.fr



ENQUÊTE DE SATISFACTION



Après une phase de 4 ans de production importante d'outils de communication à destination des élus : logo, charte graphique, site web, roll up, publications diverses, rapports d'activité, plaquettes, guides... le SDE 24, cherche maintenant à dresser la « carte d'identité communication » de la structure.

Pourquoi communiquer ?

- **Pour être connu**, c'est-à-dire acquérir de la notoriété,
- **Pour être reconnu**, c'est-à-dire construire une image positive de la collectivité.

La communication est donc un moyen pour le SDE 24 de créer et consolider sa notoriété, de bâtir son image de marque, d'engendrer de la valeur ajoutée et d'accompagner son développement.

La communication des collectivités locales a une place particulière. Fortement attachée à des territoires et à des institutions, elle est chargée, au-delà de l'information des habitants - consommateurs de services - d'une mission de service public en direction des citoyens, acteurs de la vie locale.

Elle est aussi partie prenante de la communication locale portée par l'ensemble des médias, presse, radios, sites et télévisions locales.

Le syndicat a, au moins, trois cibles auprès desquelles il doit communiquer :

- **Une cible interne** : agents, services et élus,
- **Une cible territoriale** : administrés à la fois citoyens, usagers, électeurs, acteurs locaux) et,
- **Une cible externe** : les partenaires institutionnels, les partenaires financiers, les entreprises, et les médias.

Dans nos collectivités, c'est l'interaction entre les élus et les équipes qui crée la valeur perçue. Une bonne qualité de service et un haut niveau de satisfaction sont seuls capables de fidéliser les communes.

Voici les raisons pour lesquelles le SDE 24, afin d'affiner sa stratégie de communication pour les années à venir, souhaite mettre en place une « enquête de satisfaction » qui vous sera adressée au cours du 1er trimestre 2016.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS A MONSIEUR CHAUVET



Philippe DUCENE, Président, Me CHAUVET au centre et M. CHAUVET



Me CHAUVET, Sébastien GODEFROY Directeur, M. CHAUVET

Monsieur DUCENE, Président du SDE 24 a eu le plaisir, lors du Comité syndical du 17 septembre dernier en compagnie de tous les élus, de décorer Monsieur Jacques CHAUVET, ancien Vice-Président du SDE 24 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements.

SDE 24 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE

7 Allées de Tourny - CS 81225 - 24019 PÉRIGUEUX CEDEX - Tél. 05 53 06 62 00 - www.sde24.fr

Dépôt légal du journal selon les règles de la Bibliothèque Nationale de France enregistrée sous le numéro ISSN N°1621 - 9007

Directeur de publication : Sébastien GODEFROY Directeur du SDE 24

Création graphique & mise en forme du journal : Audrey VESSAT Chargée de Communication